

PARIS, le 3 Octobre 2011

SECTEUR OPTIONNEL : PREMIER RENIEMENT

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, dénonce l'absence de respect des assurances complémentaires réunies dans l'UNOCAM face au calendrier conventionnel et à la lettre d'engagement, signée le 22 juillet, par les assurances complémentaires dans le cadre de la négociation conventionnelle.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. regrette la confusion qui est faite entre une taxe imposée sur les contrats responsables et la signature de l'avenant sur le secteur optionnel, les praticiens sont pris en otages d'un débat politique qui n'est pas le leur.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle, comme l'a reconnu le Président de la République, que le secteur optionnel est, actuellement, la seule mesure efficace pour permettre une meilleure accessibilité aux soins de nos concitoyens et une diminution du reste à charge qui pèse, actuellement, sur les familles et conduit à réduire le recours à l'hospitalisation privée.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère que le texte conventionnel est définitif, il ne répond pas, bien sûr, à la totalité des aspirations légitimes des médecins spécialistes libéraux, toutes spécialités confondues, mais c'est une première étape indispensable dont la mise en œuvre n'a que trop tardé face à la gesticulation de certains syndicats médicaux déconnectés des réalités économiques mais, également, des blocages politiques de la Ministre BACHELOT, puis, récemment, de l'UNOCAM.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne répondra pas à la demande de l'UNOCAM de rouvrir une négociation sur les critères de mise en place du secteur optionnel, la modification de curseurs en faveur de demandes de l'UNOCAM devrait s'accompagner, forcément, d'une augmentation de périmètres à d'autres spécialités et, bien évidemment, à un accès plus large pour les médecins du secteur 1.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande au Gouvernement de mettre en œuvre, comme s'est engagé le Président de la République, ce secteur optionnel dans les meilleurs délais, le non respect de la date du 30 septembre créant, forcément, un climat de défiance des médecins libéraux vis-à-vis d'un texte conventionnel publié au Journal Officiel et que les partenaires sociaux ne respectent pas.